



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange LE LAN, Maire.

PRESENTS [13] : Ange LE LAN, Daniel HENAFF, Sébastien WACRENIER, Chantal PICARDA, Patrick LE GALLIC, Nadine LE BRAS, Magali Le ROUX, Valérie LAMY, Ludovic JEGOREL, Laëtitia ROYANT, Pierre JULOU, Marie-Claude BEYRIS, Pascal NAVENNEC.

→ Mr Ludovic JEGOREL rejoint l'Assemblée au cours de la séance de Conseil Municipal (point n°2).

→ Mme Nadine LE BRAS a quitté l'Assemblée au cours de la séance de Conseil Municipal (point n°6)

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE [1]: Matthieu LE DORVEN a donné pouvoir à ANGE LE LAN

ABSENTS EXCUSES N' AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE [1]: Delphine LE GAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali LE ROUX

DATE DE LA CONVOCATION : 17 SEPTEMBRE 2014

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 24 juin 2014 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1- PERSONNEL COMMUNAL - CARRIERE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires induisant l'ouverture de la garderie périscolaire le mercredi matin ainsi que l'organisation de temps d'activités périscolaires (animés notamment par des agents communaux), la durée hebdomadaire du temps de travail de Mme Murielle LE GOFF doit être modifiée.

Ainsi, conformément à la procédure applicable en cas de modification du temps de travail hebdomadaire d'un agent, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le précédent poste d'agent d'animation de 2^{ème} classe de Madame Murielle LE GOFF à 13,71/35^{ème} et de créer un nouveau poste d'agent d'animation de 2^{ème} classe prenant en compte cette augmentation hebdomadaire du temps de travail (20,90/35^{ème}). Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité (son avis devrait être rendu prochainement) dans la mesure où il s'agit d'une modification du temps de travail hebdomadaire supérieure à 10%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, la suppression du poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 13,71/35^{ème} et la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 20,90/35^{ème} à partir du 1^{er} septembre 2014.

2- RENOUELEMENT DU DETACHEMENT D'UN AGENT DE LA DDTM

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations prises depuis 2003 acceptant la demande de Monsieur Francis LE STER concernant son détachement au sein du personnel communal (ainsi que son renouvellement). Il donne ensuite lecture d'une récente lettre émanant de cet agent demandant le renouvellement de son détachement à compter du 15 décembre 2014 jusqu'au 31 janvier 2015, date à laquelle l'agent fera valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, un avis favorable à cette demande.

3- NUMEROTATION DES HABITATIONS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de modification de noms de certaines rues et de numérotation des habitations réalisé en partenariat avec la Poste et les administrés concernés est arrivé à son terme. Monsieur Le Maire rappelle que l'intérêt d'une telle démarche était multiple :

- fiabiliser le travail de distribution de la Poste
- faciliter l'orientation des services d'urgences (pompiers, SAMU, médecin), des livreurs et de tout visiteur.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il convient désormais de déterminer qui de la Commune ou des administrés concernés financera la conception des nouvelles plaques de numérotation des habitations et effectuera leur pose.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- que la Commune financera l'ensemble des nouvelles plaques de numérotation des habitations;
- que la Commune enverra un courrier aux personnes concernées par la nouvelle numérotation afin de laisser le libre choix aux administrés de poser de manière autonome leur nouvelle plaque ou bien de faire appel aux services techniques;
- de solliciter les services de la Poste afin de déterminer, pour chaque habitation, l'emplacement opportun de ces nouvelles plaques.

4- RENOUELEMENT CONVENTION SATESE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises le 26 septembre 2011 par laquelle il avait été décidé de renouveler l'adhésion de la Commune au Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) mis en place par le Conseil Général.

Ce service propose aux collectivités rurales un appui technique et un suivi du fonctionnement de leurs stations d'épuration par l'intermédiaire de trois types de prestations :

- l'appui à la mise en place des équipements d'autosurveillance et la validation de l'autosurveillance,
- l'expertise technique et le conseil pour l'exploitation des stations d'épurations,
- la collecte des données pour la mise à jour des données départementales sur l'assainissement.

L'adhésion au service donne lieu au versement d'une participation financière annuelle au Conseil Général fixée à 450 € HT. La durée de la nouvelle convention proposée est fixée à 3 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres, Monsieur Le Maire à signer la convention permettant à la Commune de renouveler son adhésion au SATESE pour une durée de 3 ans et l'autorise à engager les crédits nécessaires pour le règlement de la participation financière au Conseil Général.

5- DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL - PDIC 2015

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de voirie à réaliser constatés par la commission des travaux et parmi lesquels une sélection doit être effectuée compte tenu du montant subventionnable des travaux (70 625 € HT - 40% de subvention du Conseil Général) et de leur urgence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents, de faire réaliser des travaux sur :

- une portion de la VC 243 (Route de Melmélégant);
- une portion de la VC 222 (Route de Kerguilloux);
- une portion du CR 62 (Route de Restinois);
- une portion de la VC 5 (Route de Pont-Tanguy au lieu-dit " Le Guellec")
- une portion de la VC 107 (Du lieu-dit "Le Guellec" vers le lieu-dit "Kervran")
- une portion de la VC 153 (Du lieu-dit "Le Drennec" vers le lieu-dit "Kerbreton")
- une portion de la VC 108 (Du lieu-dit "Villegoadec" vers le lieu-dit "Château de Boblaye")
- la CR 50 donnant accès au village de Penquelen.
- la CR 115 donnant accès au village de Resclen.

Le montant des travaux est estimé à 92 425, 15€ HT.

Le Conseil Municipal sollicite le concours d'un bureau d'étude et sollicite également une subvention du Conseil Général à hauteur de 40% du montant subventionnable. Monsieur Le Maire est autorisé à lancer la consultation des entreprises.

6- SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet communal de réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux pluviales et eaux usées n'a pu être effectué depuis la demande de subvention effectuée en 2011 au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ainsi, les subventions sollicitées auprès de ces financeurs sont désormais caduques.

Monsieur Le Maire rappelle ensuite au Conseil Municipal l'intérêt de réaliser prochainement ce Schéma Directeur d'Assainissement sur notre Commune. **Tout d'abord**, cette démarche permettra de connaître les orientations à prendre en matière d'assainissement dans les années à venir et ainsi de procéder aux travaux adaptés à la station d'épuration. Monsieur Le Maire ajoute, à ce propos, que la station d'épuration avait été dimensionnée pour 2 500 équivalents-habitants de façon à accueillir notamment les rejets de la Crêperie Morbihannaise. Aujourd'hui cette dernière étant fermée et la reprise du bâtiment ayant été réalisée par des artisans dont les activités ne génèrent pas de rejets importants, la lagune communale se trouve largement surdimensionnée. Monsieur Le Maire indique alors qu'il est souhaitable d'étudier précisément les intérêts à long terme d'une révision à la baisse de la capacité de la station afin d'envisager de ne réaliser que les travaux nécessaires à la bonne conservation et au bon fonctionnement de la station avec les flux actuels. **Par ailleurs**, la réalisation de ce Schéma est une condition sine qua non pour l'obtention de subventions auprès des différents financeurs dans le cadre des travaux préconisés par ce document et que la Commune devra effectuer au cours des prochaines années.

Monsieur Le Maire conclut donc qu'il convient de renouveler la demande de subvention pour ce projet auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

Montant H.T. des études : 63 590 €

Subvention de l'Agence de l'Eau (50%) : 31 795 €

Subvention du Conseil Général (20%) : 12 718 €

Fonds propres (30%) : 19 077 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents,

- de faire procéder à la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement pour les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur notre Commune.
- de solliciter, pour ce faire, des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur respectivement de 20% et 50% du coût total estimé à 63 590 € HT. Monsieur Le Maire est également autorisé à lancer la consultation des entreprises dès que possible.

7- EAU DU MORBIHAN- MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur Le Maire, visant les dispositions générales du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération n° CS-2014-048 du Comité Syndical de Eau du Morbihan en date du 27 juin 2014, soumet au Conseil Municipal le projet de modifications des statuts en vigueur du syndicat de l'Eau du Morbihan, approuvé par le Comité Syndical de Eau du Morbihan le 27 juin 2014.

Ces modifications des statuts sont rendues nécessaires par **l'évolution de la carte intercommunale** et par **certaines évolutions législatives**. Tout d'abord, il est proposé le remplacement de l'annexe 1 (dressant la liste des membres du syndicat de l'Eau) et de l'annexe 2 (présentant la composition des collèges territoriaux et la répartition du nombre de délégués). La seconde modification porte sur l'apport de précisions au sein de certains articles des statuts en vertu des nouvelles dispositions législatives et visant notamment : - *des précisions sur la nature juridique du syndicat,- le fondement juridique et les modalités d'exercice des activités accessoires, - la composition du bureau, - les ressources du syndicat.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, un avis favorable au projet de modification des statuts Eau du Morbihan, tels que rédigés en annexe à la délibération n° CS 2014-08 du Comité Syndical du 27 juin 2014.

8- RAPPORT D'ACTIVITE RMComm 2013

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan pour l'exercice 2013. Le rapport a été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux préalablement à la tenue de la séance. Ce rapport peut être consulté dans son intégralité en mairie sur simple demande.

9- RAPPORT D'ACTIVITE 2013- SERVICE ORDURES MENAGERES RMComm

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du Service des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan pour l'exercice 2013. Le rapport a été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux préalablement à la tenue de la séance.

10- REDEVANCE D' ASSAINISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés de ne pas appliquer d'augmentation à la redevance d'assainissement, ce qui porte les tarifs pour l'année 2014 comme suit (identiques au tarif de 2013):

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT - 2014	
Part fixe (abonnement)	47,64 €uros par an
Part variable (consommation)	
$0 < x < 30 \text{ m}^3$	0,6492 €uros par m^3
$x > 30 \text{ m}^3$	1,7314 €uros par m^3

11- QUESTIONS DIVERSES

A- Informations sur les décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le Conseil Municipal

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été données lors de la délibération du 08 avril 2014 dernier:

- Acquisition d'un véhicule affecté aux Service Techniques (Renault Trafic d'une valeur de 9107€ TTC auprès du Garage Bervas).
- Recrutement par voie contractuelle (motif d'accroissement temporaire d'activité) de quatre agents du 02 septembre 2014 au 03 juillet 2015 (année scolaire 2014/2015) dont la mission est d'encadrer les activités périscolaires.
 - Elisabeth BERTIN (2,18/ 35^{ème})
 - Vincent LE GUYADER (2,81/35^{ème})
 - Marie-Pierre MOUILLE (2,65/35^{ème})
 - Sandrine SPYSSCHAERT (3,27/ 35^{ème})

B- Mise en place de la Réforme des Rythmes scolaires à la rentrée 2014

Monsieur Le Maire rappelle au le Conseil Municipal que la Réforme des Rythmes Scolaires a été mise en place à la rentrée de septembre 2014 dans les deux écoles de notre Commune (soit 170 enfants). Bien que la mise en place de cette nouvelle organisation se soit plutôt bien déroulée sur notre Commune, Monsieur Le Maire fait part de son inquiétude (partagée par la plupart des communes) quant aux difficultés organisationnelles (notamment la gestion de 14 intervenants pour les TAP du mardi) et financières (pérennisation du fond d'amorçage ?) se profilant pour l'avenir.

C- Proposition d'horaires d'ouverture du bureau de Poste

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de La Poste reçu en Mairie récemment et proposant de nouveaux horaires d'ouverture du bureau de Poste à partir du 1^{er} janvier 2015. En effet, le bureau n'ouvrirait que les après-midi de 14h à 16h30 et la permanence du samedi matin serait supprimée (actuellement ouverte une semaine sur deux). Le Conseil Municipal déplore ce projet de réductions d'horaires s'apparentant, pour les administrés, à un recul du service rendu au public. Par conséquent, le Conseil Municipal demande à La Poste de maintenir sa permanence du samedi matin une semaine sur deux.

D- Arrêt des ateliers d'initiation RMComm

Monsieur Sébastien WACRENIER, adjoint aux Sports et à la Vie Associative, informe le Conseil Municipal que, lors de la dernière Commission Enfance Jeunesse, les élus ont voté pour l'arrêt des "ateliers d'initiation" mis en place par la Communauté de Communes et proposant aux enfants de 6 à 12 ans diverses activités (hip-hop, mosaïque...) réparties sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les élus de Roi Morvan Communauté ont estimé que les ateliers d'initiation feraient doublon avec les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) organisés par les Communes consécutivement à la mise en place de la Réforme des Rythmes Scolaires. Monsieur Sébastien WACRENIER regrette cette décision dans la mesure où certaines activités très appréciées des enfants ne seront pas forcément proposées lors des TAP dans les différentes Communes. Monsieur Sébastien WACRENIER ajoute qu'une réflexion est en cours au niveau communal pour trouver une solution (création d'une association communale de loisirs) afin de faire perdurer certaines activités (notamment le Hip-Hop).

E- Demande de bardage du Préau de l'Ecole Publique

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande récurrente émise par le Conseil d'Ecole de procéder au bardage du Préau de l'Ecole Publique (côté Rue Joseph Le Gallo) afin de protéger les enfants en cas d'intempéries. Monsieur Le Maire précise alors qu'un devis a été sollicité auprès de BCM Constructions pour ce projet et que le coût de ces travaux s'élèverait à un montant de 1 580 € HT. Cette dernière installation permettrait d'achever le projet de rénovation de l'Ecole initiée en 2003. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet et au devis présenté.

F- Commémoration du 11 novembre

Madame Marie-Claude BEYRIS annonce au Conseil Municipal qu'elle a été contactée par Monsieur Pierre PALARIC, président de l'association "Mémoire du pays du Faouët", afin de mettre en place une démarche conjointe pour les six communes du Canton concernant le centenaire de la commémoration du 11 novembre. Cette commémoration s'organiserait chronologiquement de la façon suivante : -le discours du maire - la cérémonie habituelle - l'interprétation du texte du soldat Le Fur en breton - une allocution relative à la Commune de Meslan, - un appel individuel aux morts -un lâcher de ballons (avec le nom des morts appelés sur chacun d'entre eux), - la sonnerie aux morts, - une minute de silence, - la Marseillaise). Monsieur Le Maire de Meslan précise qu'il s'avère nécessaire de contacter à ce sujet l'Association des Anciens Combattants, organisateurs habituels de la cérémonie. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette organisation "conjointe" à plusieurs communes pour le centenaire de la commémoration du 11 novembre.

G- Demande de subvention du Souvenir Français - Achat d'un drapeau

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention communale émise par l'Association du Souvenir Français pour concourir financièrement à l'achat d'un nouveau drapeau (coût de 1130€). L'association sollicite de la part des 11 Communes des cantons de Gourin et du Faouët une subvention d'un montant de 35 €. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

H- Point sur les enquêtes publiques en cours

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les enquêtes publiques en cours sur la Commune:

- du 15 septembre au 17 octobre 2014 pour les travaux de construction et l'exploitation de la canalisation de transport de gaz naturel entre Pleyben (29) et PLumergat (56).
- du 29 septembre 2014 au 30 octobre 2014 pour le projet de la Conserverie Morbihannaise de développer des activités de transformation de légumes et de mise en place d'une station d'épuration complète.
- du 15 juillet 2014 au 15 octobre 2014 pour le recensement des stériles miniers uranifères.

I-Rambarde -Rue de Presbytère

Monsieur Le Maire invite l'ensemble des membres du Conseil Municipal à se déplacer Rue du Presbytère pour faire part de son avis sur l'installation de la rambarde qui ne respecte pas totalement les prescriptions qui avaient été faites par la Commune. Le Conseil Municipal demande à Monsieur Le Maire de solliciter l'entreprise pour apporter quelques modifications à l'installation.

J- Procédure de biens sans maîtres en cours

Monsieur Le Maire rappelle que la procédure de biens sans maîtres pour le bien immobilier appartenant à Mr FORLOT et situé à Pont Toulhouat est toujours en cours. Suite à la proposition d'acquisition du bien par un voisin, une demande d'estimation au Domaine a été sollicitée par la Commune. Une valeur vénale de 1 800€ a été donnée au bien. Cependant, depuis cette date, une autre voisine s'est également portée acquéreur du bien concerné. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les deux parties seront reçues par le Notaire afin de trouver un compromis sur ce dossier.

K- Arbre de Noël des Enfants 2014

Monsieur Daniel HENAFF, adjoint aux affaires scolaires, propose au Conseil Municipal de remettre en place cette année un arbre de Noël commun aux enfants des deux écoles. Un spectacle de Noël accompagné d'un goûter serait offert aux enfants pour célébrer cette période festive. Pour ce faire, la Commune utiliserait la subvention de 10€ par enfant qu'elle verse habituellement aux écoles pour l'arbre de Noël tout en reversant aux caisses des écoles le reliquat non utilisé. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Réunion du 23 Septembre 2014 // Délibérations n°1, 2,3,4,5,6,7,8,9,10,11 A,B,C,D,E, F,G, H,I,J,K.

Ange LE LAN	Chantal PICARDA	Laëtitia ROYANT
Daniel HENAFF	Patrick LE GALLIC	Pierre JULOU
Sébastien WACRENIER	Nadine LE BRAS	Matthieu LE DORVEN PROCURATION Ange LE LAN
Delphine LE GAL ABSENTE	Valérie LAMY	Marie-Claude BEYRIS
Magalie LE ROUX	Ludovic JEGOREL	Pascal NAVENNEC